

« Plumes de Femmes en Côte d'Opale »

Concours d'écriture - 2013

REGLEMENT

Article 1 – Le Comité départemental de tourisme en Pas-de-Calais est organisatrice du Concours « Plumes de Femmes en Côte d'Opale »

Article 2 – Ce concours a pour but de récompenser les écrits de Femmes mettant en valeur la Côte d'Opale dans le cadre de l'opération « la Côte d'Opale fête les femmes », lancée en octobre 2012.

Article 3 – **Ce concours est ouvert à toutes les femmes de plus de 15 ans, d'expression française.**

Article 4 - Le **thème sera impérativement : la Côte d'Opale, ses lieux, ses événements, son histoire ou ses habitants.** Les genres littéraires acceptés sont la poésie, la nouvelle, le conte, le témoignage, le reportage, la lettre ou le portrait.

Article 5 : le texte aura 4 pages maximum et sera dactylographié. Il sera envoyé en **deux exemplaires papier avant le 08 février 2013** à :

« Concours Plumes de Femmes en Côte d'Opale »
Pas-de-Calais Tourisme – Route de la Trésorerie – 62126 – WIMILLE.

Article 6 : les textes doivent comporter un **TITRE et, sur la fiche d'inscription, être accompagnés des mentions précises : Nom et prénom de l'auteur, adresse, téléphone, mail, titre du texte** proposé au Concours., ainsi que la signature de l'auteur pour accord du règlement.

Article 7 : les concurrentes peuvent présenter au maximum deux textes différents.

Article 8 : Les critères de sélection se porteront sur le fond comme sur la qualité littéraire. Les textes seront classés par catégorie.

Article 9 : **Récompenses** : les trois meilleures lauréates des différentes catégories, recevront des séjours sur la Côte d'Opale et/ou toute récompense dont le montant et la nature seront définis selon les aides publiques ou privées recueillies dans ce but. Elles verront leurs textes publiés gratuitement, et sans pouvoir prétendre à droits d'auteur, dans un ouvrage sur la région (si le nombre et la qualité des textes le permettent). Des extraits de textes pourront être utilisés pour la promotion de la Côte d'Opale avec mention du nom de l'auteur (les textes étant libres de droit). S'il n'y a aucun texte de valeur, le jury peut décider de l'annulation du Concours.

Article 10 : le Jury est composé d'un Président et de 4 à 5 membres, hommes et femmes, désignés de part leurs compétences touristiques et littéraires.

Article 11 : **La proclamation des résultats aura lieu lors de la Journée de la Femme, le vendredi 8 mars 2013 à Hardelot-plage.**

Article 12 - **Membres du Jury 2013** : Elisabeth Bourgois (Ecrivain - Présidente du Jury), Geoffroy Deffresnes (Journaliste – écrivain), Florence Guilbault (Responsable de la Bibliothèque Pour Tous de Wimereux, et membre du Jury du Prix National Culture et Bibliothèque Pour Tous), Bertrand Spiers (Journaliste - Chef de l'édition de Boulogne de La Voix du Nord), Denise Vaast (Directrice de la communication du Conseil Général du Pas-de-Calais)

Information et règlement du Concours : justine@pas-de-calais.com , tel : 03 21 10 34 60

« Plumes de Femmes en Côte d'Opale »

Pas-de-Calais Tourisme – Route de la Trésorerie – 62126 – WIMILLE.

« Plumes de Femmes en Côte d'Opale »

Concours d'écriture - 2013

INSCRIPTION

A renvoyer avec deux exemplaires du texte dactylographié impérativement avant le 8 février 2013 à :

« Plumes de Femmes en Côte d'Opale »

Pas-de-Calais Tourisme – Route de la Trésorerie – 62126 – WIMILLE.

Attention : si vous envoyez deux textes différents, faire une fiche d'inscription par texte

TITRE du texte présenté.....

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Ville et code postal.....

Téléphone.....portable.....

Mail.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours et en accepter tous les termes.

fait à.....le.....

signature

Réservé à l'administration du Concours

Numéro d'enregistrement

TITRE

Genre littéraire

Membres du jury